F. — TISSAGE DU LIN

8° — Trouver un brocheur pouvant faire plusieurs nuances sans changer de navettes.

9° — Trouver un mode d'ourdisssage qui permette d'obtenir une tension de tous les fils de chaine plus égale qu'on ne l'obtient avec les appareils actuellement employés.

10° — Mémoire sur les divers systèmes de cannetières employés pour le tramage du lin. On devra fournir des indications précises sur la quantité du fil que peuvent contenir les canettes, sur la rapidité d'exécution, sur les avantages matériels ou les inconvénients que présente chacun des métiers ainsi que sur la force mécanique qu'ils absorbent.

G. ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

11° — Rechercher et indiquer les causes auxquelles il faut attribuer, pour la France, le défaut d'exportation des toiles de lin dans les pays autres que l'Algérie, tandis que les fils de lin, matière première de ces toiles, s'exportent au contraire en certaines quantités.

L'auteur devra se livrer à l'examen comparatif des méthodes de tissage, du prix de revient et de la main-d'œuvre, de la législation intérieure et internationale, enfin des usages locaux qui, en France et dans les différents pays étrangers, peuvent contribuer à ce résultat.

13° — Etude sur les assurances contre l'incendie au point de vue des industries de la filature et du tissage.

H. — JUTE

14° Trouver un moyen pratique, à la portée de tous, de distinguer rapidement le jute du lin dans les fils mixtes, à l'état écru, crémé ou blanchi.

I. — RAMIE

14° — Etude complète sur le dégommage et la filature de la Ramie de toutes les provenances.

Décrire la série des machines employées et accompagner la description de rubans obtenus après le travail de chacune des diverses machines.

J. — TRAVAIL DU COTON

15° Invention d'une nappeuse qui puisse produire des nappes continues. Le batteur réalise cette invention, mais quelques filateurs employant de préférence la nappeuse voudraient rencontrer dans cette machine le même perfectionnement.

16° Peignage. — Trouver le moyen de peigner les cotons de qualité ordinaire.

Ce peignage devra être établi à un prix de revient ne dépassant pas celui du cordage; le travail ne devra pas demander plus de soin de la part de l'ouvrier que pour une carde ordinaire.

17° Torsion. — Trouver le moyen de fixer la torsion de fils de coton, sans les jaunir, comme le fait le passage à la vapeur.

18° Casse-fils. — Invention d'un dévidoir à casse-fils pour cotons fins.

K. — TRAVAIL DE LA LAINE

19° Filature de laine — Des récompenses seront accordées au meilleur travail sur l'une des opérations que subit la laine avant la filature, telles que : dégraissage, cardage, ensimage, lissage, peignage.

20° — A l'auteur du meilleur mémoire sur la comparaison des diverses peigneuses de laine employées par l'industrie.

21° — Etude sur les différents systèmes de curseurs employés dans la filature et la retorderie du coton et de la laine.

22° — Au meilleur travail sur le renvideur appliqué à la laine et au coton.

Ce travail devra contenir une étude comparative entre :

1° Les organes destinés à donner le mouvement aux broches, tels que tambours horizontaux, verticaux, broches à engrenages, etc;

2° Les divers systèmes de construction de chariots considérés principalement au point de vue de la légèreté et de la solidité;

3° Les divers genres de contre-baguettes.

L'auteur devra formuler une opinion sur chacun de ces divers points.

23° — A l'auteur du meilleur mémoire donnant les moyens pratiques et à la portée des fabricants ou directeurs d'usines, de reconnaître la présence dans les peignés et les fils de laine, des substances étrangères qui pourraient y être introduites frauduleusement.

L. — RUBANNERIE

24° — Trouver le moyen de régulariser la marche des navettes dans les métiers brocheurs.

25° — Trouver le moyen de recueillir sur le métier, les rubans à grosses lisières, en évitant les inconvénients de l'emmanchonnage actuellement usité avec les cartons.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

COMITÉ CENTRAL DES CHAMBRES SYNDICALES

Séance du 23 février

Révision des Articles 105 et 108 du Code de commerce

Le projet de loi déposé à la Chambre des députés à ce sujet, a été l'objet de l'examen du Syndicat général de l'Union nationale, dans sa séance du 8 février ; une commission de trois membres a été nommée pour appuyer, auprès de la commission législative, l'adoption de modifications dont voici la portée :

La première tend à maintenir au président du tribunal de commerce, conformément à l'article 106, la nomination des experts appelés à vérifier les colis prétendus avariés, quand les parties n'ont pu s'entendre amiablement, et à son défaut seulement, par le juge de paix, auquel le projet de loi confère d'emblée cette mission.

La seconde a pour but de porter à trois mois, pour les expéditions, tant à l'intérieur de la France qu'à l'étranger, le délai accordé aux actions pour avaries, pertes partielles ou retards.

Le projet de loi n'accorde qu'un mois pour l'intérieur et deux mois pour l'étranger.

Enfin, la troisième aurait pour objet de fixer une année au lieu de deux mois pour les expéditions à l'intérieur, et de quatre mois pour celles à l'étranger; le délai de prescription pour toutes les autres actions contre le voiturier auxquelles le contrat de transporter peut donner lieu.

Ces deux dernières modifications méritent, ce semble, d'être admises sans trop de difficultés : les délais impartis par le projet de loi dans les deux derniers cas sont vraiment trop court.

Quant à la première, elle ne parait, pas avoir le même intérêt. Confier au juge de paix la nomination des experts, c'est, pour la plupart des cas, rendre plus facile et plus rapide l'action du destinataire de la marchandise contre le voiturier.

Sous cette réserve, le Comité donne son entière approbation à la délibération prise par le Syndicat général.

PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS

BOUFFES-DU-NORD : *Nadine*, drame en cinq actes et sept tableaux, par Mme Louise Michel. PORTE-SAINT-MARTIN : Reprise du *Donjon des Etangs*, drame en cinq actes et dix tableaux, par M. Ferdinand Dugué. — AMBIGU : *La Cinq centième de la Vie de Bohème*, à-propos en vers, par M. Paul Ginisty.

Madame Louise Michel est une ancienne institutrice qui, pendant les derniers jours de la Commune, a employé ses loisirs à badigeonner de pétrole plusieurs maisons du faubourg Saint-Honoré. Condamnée à son grand étonnement à aller charmer la Nouvelle-Calédonie, cette dame est revenue au bout de dix ans à Paris, et elle demande aujourd'hui à l'art dramatique des moyens d'existence. Un de ses camarades d'exil, M. Lisbonne, se trouvant par hasard directeur d'un théâtre de banlieue, les Bouffes-du-Nord a mis à sa disposition sa scène et ses artistes. De là *Nadine*, ce drame représenté samedi dernier, drame polonais, rempli d'allusions politiques et des caractères dignes d'intérêt, mais le public n'y a rien vu ni rien entendu. Un charivari continu, sans hostilité d'ailleurs, a accompagné la représentation de cet ouvrage, qui a paru rappeler par intervalles *Patrie*, de M. Sardou.

Il est à remarquer que, depuis que le théâtre existe, il n'y a jamais eu qu'une seule intrigue pour toutes les pièces guerrières : c'est l'amour du fils et de la fille des deux généraux ennemis. *Nadine* ne manque pas à cet inévitable programme. Ajoutez-y une conspiration qui avorte, des traitres, des espions, des coups de feu à chaque minute, et même, çà et là, dans le vacarme d'une mise en scène incohérente, quelques éclairs de style, quelques phrases bien venues.

Nadine est interprétée par des acteurs qu'on n'est pas accoutumé à voir souvent : par M. Noailles, qui joua un jour l'*Hamlet* d'Alexandre Dumas ; par M. Fernand, dont les débuts, dans *Sabine*, de Louis Bouilhet, furent éclatants ; par M. Brelet, le plus connu des trois. L'héroïne s'appelle Mlle Naldy. Elle est gentille. On finira peut-être par écouter la pièce.

Pendant ce temps-là, la Porte-Saint-Martin revient à ses vieilles rapières et à ses triades historiques avec le *Donjon des Etangs*. On éprouvait le besoin, au boulevard, de revoir Henry IV et sa barbiche affectionnée. Au fond, ce drame, de M. Ferdinand Dugué, un des maitres du genre, a de faux airs de la *Dame de Montsoreau* et de la *Belle Gabrielle*.

Le *clou* de la pièce est une vision de l'assassinat de la rue de la Ferronerie parfaitement figuré. La troupe de drame de la Porte-Saint-Martin a donné avec une vaillance qui se doublait de sa longue oisiveté. C'est M. Laray, souple et pittoresque sous les buffleteries de d'Aubigné ; c'est M. Vannoy, voué aux rôles de garçons ; c'est M. Montal, M. Faille, M. Fabrègues, Mmes Patry et Moreau, — un bon ensemble, un bon résultat.

L'Ambigu, de son côté, a trouvé un regain de succès en couronnant le buste de Théodore Barrière, à propos de la cinq centième représentation de la *Vie de Bohème*. Théodore Barrière tout seul ? Vraiment oui. On aurait pu au moins aller emprunter, au foyer de l'Odéon, le buste de Henri Murger pour l'accoupler à celui de Barrière. Mais le directeur de l'Ambigu a pensé que la somme de gloire de Murger était assez complète comme cela. Néanmoins, cette distinction a surpris quelques personnes. L'auteur d'un intermède de circonstance, M. Paul Ginisty, s'est chargé de l'explication dans des vers qui sonnent honnêtement.

CHARLES MONSELET.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Dans son dernier numéro, l'*Egalité*, « organe du parti ouvrier », dirigé par M. Jules Guesde consacre un article aux élections municipales de Roubaix. Voici cet article. Il montre que le parti révolutionnaire est loin d'être découragé par son dernier échec et témoigne une fois de plus de la répulsion qu'inspirent aux ouvriers socialistes les bourgeois en général, et surtout les bourgeois radicaux :

Nous recevons des détails très-instructifs sur le second tour de scrutin qui s'est terminé dans cette commune, par le triomphe, dans un des deux cantons de la liste cléricale.

D'abord, à qui la faute? sinon aux républicains bourgeois qui, dans une réunion préparatoire, le 12 avril dernier, avaient fait eux-mêmes la scission avec la Fédération du Nord, dont ils ne veulent pas entendre parler.

Entre les deux tours de scrutin et sur la proposition de M. Moreau, la Fédération ne voulant pas prendre sur elle la responsabilité d'une victoire des « noirs », s'était montrée disposée à abandonner le canton est au comité du Progrès contre l'abandon par ce dernier de l'autre canton. Qui refuse encore et préfère faire le jeu du cléricalisme — qui n'est l'ennemi que sur le papier? — le Comité du Progrès.

Dans ces conditions, c'est la conscience tranquille que les collectivistes ont maintenu leur liste et leur programme dans les deux cantons. Les 200 voix qu'ils ont perdues représentent les ouvriers encore nouveaux dans la guerre de classe, qui, croyant la République en péril, ont voté, à contre-cœur, en apparence pour la liste républicaine bourgeoise, mais en réalité contre la liste cléricale.

Quant aux 1530 électeurs qui nous sont restés fidèles, ce sont des soldats définitivement acquis à la cause, *prêts à toutes les éventualités*. Et l'écart entre ces 1530 voix et les 490 réunies par le candidat du Parti aux dernières élections législatives mesure le progrès accompli parmi les ouvriers roubaisiens par le socialisme révolutionnaire.

De là, la colère bourgeoise, qui ne connait plus de bornes et revêt les formes les plus invraisemblables. Qu'on en juge par le fait suivant :

Un ouvrier est alité depuis plus de six mois. Sa femme, gravement malade elle-même, *s'adresse à l'administration pour un secours*. Remarquez qu'il existe dans le budget municipal un crédit à cette fin. *Et que lui répond l'adjoint Roussel ?* « Vous êtes madame une telle. Eh bien, dites à votre mari qu'il aille trouver les collectivistes, qui lui feront sa part, le jour du partage général. Il n'y a rien pour vous ici. »

J'ai cité textuellement cette *réponse de Peau-Rouge et d'âne bâté à la fois*. Le lendemain la pauvre femme entrait à l'hôpital laissant chez elle, sans un sou, son mari malade et deux enfants en bas âge.

Heureusement que tout cela se paie un jour, capital et intétêts. *Que M. Roussel se le tienne pour dit !*

Ceux qui se sont alliés au jacobinisme par peur, par ambition ou par intérêt, commence à s'apercevoir qu'ils ont des chances sérieuses d'être pendus avant nous...

Ce n'est une consolation pour personne : mais c'est un enseignement pour tout le monde.

A. R.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur la question de savoir si la Chambre passerait à la discussion des articles de la proposition de loi sur les enterrements civil :

Ont voté pour : MM. Bernard, Cirier, Desmoutiers, Girard, Guillemin, Pierre Legrand, Louis Legrand, Masure, Scrépel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, Outters, Plichon, des Rotours.

N'a pas pris part au vote : M. de Marcère.

A partir du 1er juin, la taxe des télégrammes, à destination de l'Italie, sera réduite à 20 centimes par mot.

A partir du 10 mai, le bureau de poste de Roubaix sera transféré rue Nain n° 1.

Prochainement le bureau télégraphique sera installé au même endroit.

Nous félicitons l'Administration du choix de son local. Il est fort bien situé et convenable sous tous les rapports.

Hier soir, vers neuf heures un quart, M. Anatole Duviller, garçon boucher, demeurant rue Franklin 78, passait sur le boulevard Beaurepaire, lorsqu'il fut assailli par plusieurs individu qui lui portèrent des coups de couteau et lui volèrent son porte-monnaie.

On nous assure que les blessures ne sont pas graves.

Dans la journée d'hier, César Orvane, âgé de 17 ans, peigneur chez M. Alfred Motte, voulut ramasser des flocons de laine qui étaient sous son métier. Au moment où il se relevait, sa main droite fut prise entre deux engrenages. On a dû amputer les deux premières phalanges du médium.

Plusieurs arrestations ont été opérées hier. Le sieur Camille Ghilbert, rattacheur, inculpé de vol de pain d'épice et de 5 foulards en soie ; Emile Carpreaux, âgé de 10 ans, demeurant rue de Magenta, inculpé de vol d'un porte-monnaie contenant une somme de trois francs et d'une pipe en bois ; Catherine Dindivelle, couturière, demeurant rue des Longues-Haies, a été arrêtée hier pour ivresse et outrages envers un agent de police.

Le sieur Firmin Daudewayn, journalier, demeurant à Croix, était occupé, hier, à la fabrique des produits chimiques à faire dissoudre des sels et de l'acide, lorsque tout-à-coup la matière prit feu.

Daudewayn a eu la figure et l'estomac brûlés. Les blessures sont graves.

Un triste accident est arrivé hier. Auguste Dobel, bâcleur, demeurant rue Wagram, âgé de 12 ans, s'est brisé l'épine dorsale en jouant avec un de ses camarades.

Un accident est arrivé au chemin de Mottes, (Tourcoing) hier vers 7 heures du soir.

M. Félix Delcourt, loueur de voitures, demeurant rue Archimède à Roubaix, était venu avec une voiture attelée d'un cheval, chercher des personnes qu'il avait amenées le matin. Au moment du départ, le cheval s'est mis tout à coup à lancer des ruades ; en un instant les brancards et l'avant-train furent mis en pièces.

M. Delcourt s'est aussitôt jeté à la tête de son cheval, multipliant ses efforts pour le maintenir, mais l'animal, dans ses mouvements désordonnés, fit un bond en avant et s'abattit en plein sur son malheureux conducteur.

Les personnes présentes s'empressèrent de dégager Delcourt.

Il en est résulté une blessure assez grave à la jambe. Il se plaignait de fortes douleurs internes.

M. le docteur Rogeau lui a donné les premiers soins.

Le blessé a été reconduit à Roubaix, dans la soirée.

On vient d'arrêter à Neuville-en-Ferrain, en vertu d'une contrainte par corps, Jules Florin, qui a refusé de payer l'amende d'une condamnation s'élevant à 58 francs 16 cent., infligée par le tribunal de simple police de Tourcoing, à la date du 11 août dernier, pour violences, tapage et ivresse.

M. Dehant, un des vétérans du premier Empire, vient de mourir à Remegies, à l'âge de 82 ans. Il avait conservé toutes ses facultés.

On lit dans le *Mémorial de Lille :*

La municipalité de Lille, qui n'a pas perdu une minute pour étudier l'organisation de la grande loterie que vient de lui concéder le gouvernement, prend en ce moment les dispositions nécessaires pour instituer une administration à laquelle sera confiée la direction de toutes les opérations.

Le bureau central de la loterie sera installé à l'Hôtel-de-Ville d'une manière permanente et le conseil d'administration, qui sera composé de personnes notables de la ville et choisies en dehors de tout esprit d'exclusivisme, s'y réunira quand il le jugera utile.

On peut évaluer à un million cinq cent mille francs le passif probable de la loterie : Lots, 600.000 francs ; impressions, publicité et frais divers, 400.000 francs ; commissions des intermédiaires, 500.000 francs ; somme qui, défalquée de l'actif de cinq millions, laissera un solde disponible de 3.500.000 francs à affecter à la construction du Palais des Beaux-Arts.

La Société des sciences de Lille a nommé hier, pour faire partie du jury de l'exposition d'art industriel, MM. Auguste Wallaert, Faucheur, Renouard, Corenwinder, Dubreucq et Roussel (de Roubaix).

Le 20 novembre dernier, un individu se présentait au bureau de la police de sûreté, demandant un billet de logement.

Il dit se nommer J. Delattre, âgé de 31 ans, maçon.

L'inspecteur de la sûreté se souvint qu'il avait reçu un signalement et un mandat d'arrêt à ce nom.

Delattre était inculpé, comme nous l'avons dit alors, d'avoir assassiné à Mandeuil, près d'Epernay, un de ses compagnons de chantier. Delattre est originaire d'Ascq.

Il a passé vendredi devant les assises de la Marne, et a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Emile Clarisse représentait à Lille la Compagnie d'assurance *La Renaissance*. Il s'avisa, sans doute pour accroître ses émoluments, de changer les polices d'un certain nombre de ses assurés, surtout ceux qui ne savaient ni lire ni écrire, et de les mettre au nom de la *Société générale*.

Le directeur de la *Renaissance* ne fut pas longtemps sans apprendre la nouvelle, et l'on prit Clarisse en flagrant délit au moment où il allait toucher une prime pour cette compagnie.

Il a comparu samedi devant le Tribunal correctionnel.

Vu l'heure avancée, l'affaire sera plaidée à huitaine.

Un de nos confrères publie les lignes suivantes :

Un comble.— Où s'arrêteront les prétentions des agents de la Société des Auteurs, éditeurs et compositeurs de musique ?

On connaît déjà les exploits de cette société, lesquels sont presque toujours des exploits d'huissier. On se souvient du ridicule procès intenté à notre chansonnier populaire Decottignies et des misères faites à Mme Ernst. Mais il paraît que leurs insuccès judiciaires ne découragent pas ces messieurs, au contraire. Ils redoublent d'âpreté, ils entrent dans le domaine de la fantaisie transcendante, c'est à croire qu'ils cultivent le jeu des combles.

Un luthier de notre ville, ayant exposé au Palais-Rameau des instruments de sa fabrication, a eu l'idée très naturelle de faire essayer ses violons devant les visiteurs de l'exposition, afin qu'on pût juger de la qualité des produits. Non moins naturellement, on a joué sur ces violons des morceaux de musique. Eh bien ! croiriez-vous que, le lendemain ou le surlendemain de l'expérience, un représentant de la Société que vous savez est venu chez le luthier et a réussi à se faire payer trois francs et des centimes de droits d'auteurs ? Absolument comme si l'exposant avait donné un concert et encaissé une recette !

Un fait analogue s'est passé pour les soirées-concerts du Cercle des Etudiants de l'Etat. Le même agent a élevé des prétentions qui, d'ailleurs, ont été accueillies avec tous les honneurs dûs à leur extravagance.

Nous en serons bientôt réduit à ne plus pouvoir siffler entre nos dents *Marlborough s'en va-t-en guerre* sans crainte de voir suggir devant nous, un papier timbré à la main, la silhouette vengeresse de M. Tordoir.

On nous assure que la Société des Auteurs, Editeurs et Compositeurs de musique, vient d'embaucher dans ses rangs les héritiers de Palestrina, inventeur des notes de musique, et que tous les flamands (qui chantent en parlant, nul ne l'ignore) seront frappés de droits d'auteurs toutes foles qu'ils ouvriront la bouche.

Samedi soir, au train de neuf heures quarante, un voyageur qui s'empressait sur le quai de la Gare, pour rejoindre un wagon, est tombé en s'embarrassant les jambes dans les brancards d'une voiture à bras de l'Administration des Postes. Il aurait pu rouler sous les roues du train qui s'arrêtait à peine. Il en a été quitte pour sa canne brisée et une assez forte contusion au genou gauche.

PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS. — Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 33 cent.

Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 36 cent. 50.

Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 40 cent.

Pain de fleur dit pain français, composé de fleur première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 5 cent. 25. Les deux pains, à 10 cent 50. Les quatre pains, à 21 cent. Les huit pains, à 42 cent.

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 8 mai 1882.

Publié le 3 mai 1882.

Le Maire de Roubaix, LACQUEMENT, adjoint.

FÊTE LILLOISE

La commission de la Marche historique s'est réunie, hier, à onze heures.

Elle a nommé son bureau définitif et elle a décidé de s'adjoindre la commission municipale des fêtes.

Elle a, sur l'observation de la sous-commission historique, décidé de figurer non l'entrée de Louis XIV en 1667, mais celle de 1680, qui fut réellement la FÊTE de la réunion de Lille à la France. La première entrée du roi dans la ville conquise, au milieu des tristesses et des ruines de la guerre, ne prêtant pas suffisamment au déploiement d'un cortège magnifique.

Chaque dimanche, à onze heures, et chaque mercredi, à huit heures et demie du soir, la commission se réunira à l'Hôtel-de-Ville, salle des adjudications.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 6 MAI. — Louis Lefebvre, rue d'Ath, 52. — Edouard Desreumaux, rue de Lille 39. — Angèle Legay, rue Darbo, maisons Toulemonde. — Georges Coninck, rue du Chemin de Fer 72. — Moria Vandenberge, au Cul-de-Four, fort St-Joseph 47.— Julien Durez, rue d'Iéna, maisons Pollet, 6. — Flore Bernard, rue Lannes, cour Leriche, 3. — Léon Chevalier, quai de Wattrelos, 32.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 6 MAI. — Emile Chatelain, 17 ans, rue du Moulin 29. — Ghislain Decraene, 45 ans, employé de commerce, rue de Ma Campagne, 12. — Eugénie Deschamps, 32 ans, ménagère, rue de l'Epeule, 38. — Anna Meurisse, 1 an, rue des Champs, cour Raux 5. — Scorssery, présenté sans vie, rue du Curoir, près la caisse. — Jules Deroubaix, 2 ans, rue de la Chapelle-Carrette, 15.

MARIAGES du 6. — François Voisart, 30 ans, mécanicien et Marie Courouble, 24 ans, ourdisseuse. — Henri Lefebvre, 39 ans, tisserand et Sophie Corman, 40 ans, cuisinière. — Gustave Mangin, 25 ans, contremaître de filature et Julienne Hertelet, 26 ans, ouvrière tailleuse.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 30 AVRIL. — Alphonse Derbaudrenghien, Nouveau-Monde. — Joséphine Desmet, Breuil. — Jean Arens, Touquet. — Du 1er mai. — Charles Lagache, rue St-Joseph. — Hermance Castel, vieille Place. — Du 2. — Palmyre Vossart, Cretinier. — Du 3. — Angèle Thieffry, Cretinier. — Henri Delhoute, vieille Place. — Du 4. — Philomène Beuscart, petit Tournay. — Laurent Vanleugenhaghe, Sartel. — Elise Poncheele, petit Paris. — Du 5. — Georges Depoortere, Sapin vert. — Gabrielle Picavet, Touquet. — Du 6. Georges Delespierre, Gauquier. — Victor Forret, Cretinier.— Flore Dubrulle, rue Enfer. — Gustave Massez, vieille Place. — Marie Godin, petit Paris.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 30 AVRIL. — Eugénie Bettremieux, 19 ans, 2 mois, tisserande, Sartel. — Joséphine Hennebel, 65 ans, 10 mois, sans profession, Hospice. — Emile Foret, 4 mois, Cretinier. — Du 1er mai. — Emile Meurisse, 7 mois, Cretinier. — Henri Cloedt, 8 semaines, Touquet. — Victor Lecomte, 35 ans, 10 mois, journalier, Touquet. — Du 2. — Marie Nuttin, 31 ans, 10 mois, tisserande, Place. — Du 4. — Henri Duprez, 8 semaines, petit Tournay. — Du 5. — Henri Deebonnet, 12 ans, 10 mois, sans profession, Touquet.

MARIAGES du 1er. — Léopold Duprez, 41 ans, employé de commerce et Elise Nuttin, 30 ans, tisserande. — Firmin Duhamel, 28 ans, tisserand et Sophie Monet, 26 ans, tisserande. — Séraphin Sory, 24 ans, tonnelier et Maria Bertelle, 23 ans, sans profession.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 30 AVRIL. — Emile Lebbrecht, 24 ans, tisserand et Marie Vanmeenen, 20 ans, tisserande.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Felhoen-Lerouge**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Arthur René-Hippolyte Felhoen**, docteur en médecine, décédé à Roubaix, le 7 mai 1882, à l'âge de 32 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Mesee de Convoi, qui sera célébrée le mardi 9 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures du soir et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 10, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 87.

Les amis et connaissances de la famille **Masurel-Decorne**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame **Adèle-Sophie-Joseph Decorne**, décédée à Roubaix, le 7 mai 1882, à l'âge de 53 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 9 courant, à 8 heures aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 10 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 166.

Les amis et connaissances de la famille **Dupont-Hazard**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle **Rose Dupont**, décédée à Roubaix, le 7 mai 1882, à l'âge de 13 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 9 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Soubise, 44.

Les amis et connaissances de la famille **Viville-Vanwolenberge**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Henri-Joseph Viville**, soldat au 35e régiment de ligne, décédé à Belfort, le 7 mai 1882, dans sa 26e année sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au Service Solennel, qui aura lieu le mardi 9 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 11 mai 1882, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Léonie Motte**, décédée à Roubaix, le 12 avril 1882, dans sa 20e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 9 mai 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Justine Parent**, veuve de Monsieur **François Lepoutre**, décédé à Roubaix, le 10 avril 1882, dans sa 68e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit que fera célébrer la Confrérie des Dames de Saint-Vincent-de-Paul, le mercredi 10 courant, à 8 heures, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 9 mai 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Pierre-Paul Watteau**, époux de Dame **Catherine D'Halluin**, décédé à Roubaix, le 29 avril 1881, à l'âge de 52 ans. — Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1882, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Jeanne-Louise-Marie Scrépel** pieusement décédée le samedi 8 avril 1882, au pensionnat des Dames du Sacré-Cœur, à Saint-Pierre-les Calais, à l'âge de 14 ans et 10 mois. Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

COUR D'ASSISES DU NORD

PRÉSIDENCE DE M. MAUFLASTRE.

CONSEILLERS : DANNOY ET VAUDELET.
MINISTÈRE PUBLIC : M. CHALOUPIN.

Audience du 8 mai

1re affaire.— **Vols qualifiés.** — La justice a rarement à sévir contre les employés des compagnies de chemins de fer dont la probité est cependant si souvent mise à l'épreuve. Cette fois, six agents sont inculpés de vols commis à différentes reprises dans la gare de Valenciennes. Ce sont les nommés Seillet Romain, Alglave Alfred, Barautteaux Ferdinand, Deseine Arthur Point Noël et Descailleux Bertrand, ce dernier dont la culpabilité est plus douteuse a été laissé en liberté. Tous ces prévenus, étaient affectés par la compagnie du Nord à la gare de Valenciennes, soit comme chauffeurs, soit comme mécaniciens.

Depuis plus d'une année déjà, des vols assez souvent répétés, étaient constatés dans des wagons de marchandises à destination de Valenciennes, les auteurs de ces vols, avaient échappé aux investigations de la justice, lorsque le 28 octobre un nouveau vol de deux pièces de calicot fut constaté dans un wagon arrivé la veille en gare, le vol n'avait pu être commis pendant le trajet, aussi l'attention fut elle dirigée sur le personnel de la gare de Valenciennes, et, à la suite de propos tenu par Siellet et Alglave, une perquisition fut faite dans leur domicile, on trouva plusieurs objets disparus récemment et une pièce de pilou dérobée en 1881.

Ils durent reconnaître le vol du 28 octobre. Le commissaire de surveillance administrative de la gare apprenait en même temps que les quatre autres accusés avaient participé à cette soustraction. Chez Point et Barautteaux, on découvrit du pilou semblable à celui trouvé chez Alglave, la perquisition fut négative, chez Descailleux et Deseine. Ces quatre accusés nient les faits qui leur sont reprochés.

Mes Rombaut, E. Legrand, Mattu et D'Hooghe, sont assis au banc de la défense.

L'audience continue.

A TRAVERS CHAMPS

Je le disais, il y a huit jours, si l'éclipse *totale* du mercredi 17 mai, la veille même de l'Ascension, n'est pas un spectate râté, elle n'en vaut guère mieux, et un de nos confrères de Lille s'est mis tout dernièrement en frais d'érudition pour nous démontrer qu'à Lille, en Flandre, l'ombre progetée de la lune ne nous atteindrait que « très obliquement. »

Nous nous en tiendrons, pour notre part, si vous le voulez bien, à ce que le *Mémorial* a dit lui-même le 28 avril dernier.

A Lille, nous ne verrons, comme dirait le fusilier Dumanet, l'éclipse *totale* que fort « approximativement. »

Que cela ne vous empêche pas, lecteur, de vous lever matin ce jour-là, si vous tenez à voir « quelque chose. »

∴

L'année singulière, l'année exceptionnelle, telle est l'épithète qu'il faut jusqu'ici appliquer à 1882.

Singulière en effet, cette année qui aura, sinon cinquante-trois semaines, au moins cinquante-trois dimanches, ce qui ne se voit pas communément dans les almanachs; « car, depuis l'Ecole primaire, nous savons tous qu'il y a cinquante-deux semaines et, par suite, cinquante-deux dimanches dans un an.

Or, jugez un peu de la stupéfaction d'un inspecteur des nouvelles écoles « sans Dieu », mais de *science pure*, à qui une bambine répondrait : « Monsieur, il y a cinquante-trois dimanches dans un an. A preuve l'année présente de radicalisme et d'athéisme 1882 !»

Et pourtant cela est. L'enseignement de la morale civique, sans Dieu, n'y fera absolument rien : 1882 est une année singulière. Une année fatale, disent même les bonnes gens : Nous approchons de la fin des temps ! Quand je vous le disais ! Notre vieux monde craque de toutes parts. Il approche du cataclysme final !

Ainsi s'exclament les gens craintifs et, ma foi, c'est à le croire avec eux.

Par ce temps de comètes, d'éclipses, de je ne sais quels évènements célestes et terrestres, il ne manquait plus rien, sinon de voir la reconstitution des Juifs en corps de nation. Or, cela est en bonne voie ; lisez plutôt :

On nous télégraphie de Constantinople :

Les pèlerins chrétiens ne sont pas les seuls arrivants dans la Palestine, et nous approchons peut-être du moment où ce pays sera complètement repeuplé.

Les israélites persécutés en Russie et en Allemagne viennent en foule s'établir dans la contrée qui a servi de berceau à leur race; les paquebots en amènent chaque jour.

Les chrétiens qui se sont embarqués à Marseille trouveront donc la Palestine en plein travail de concentration du peuple juif.

Allons ! je le vois bien : Les temps sont accomplis, puisque le « Juif-Errant lui-même arrête sa marche sans trève !»

Mais ne poussons pas si loin les choses; l'avenir est à Dieu seul et nous ne nous faisons point ses prophètes!

Expliquons seulement le fait des 53 dimanches. C'est assez rare et assez curieux pour qu'on le dise.

Le 1er janvier étant un dimanche, le 31 décembre en sera un aussi. Cette coïncidence assez curieuse ne se réalisera maintenant qu'en 1893, 1899, 1905, 1911, ce qui indique que chacune de ces années, communes ou ordinaires, commencera ou se terminera par un dimanche.

Il n'en sera pas de même des années bissextiles 1888 et 1916, lesquelles compteront aussi cinquante-trois dimanches, puisque la première commencera un dimanche et finira un lundi, tandis que le 1er janvier de l'an bissextile 1916 tombera le samedi et, le 31 décembre, un dimanche.

L'année bissextile de 1876 s'est trouvée dans ce dernier cas.

Autre particularité à relever :

Ce sont les années dans lesquelles le mois de février, malgré ses 28 ou 29 jours, compte cinq dimanches, par exemple 1880.

Les années écoulées, et de bien loin, qui présentent cette particularité, sont : 1824, 1852, 1880. On ne le reverra qu'en 1920, puis en 1938, 1976, 2004 et 2032, et il y aura longtemps que nos arrière-petits-fils auront eu le loisir de nous oublier !

Entre toutes les remarques, il en est une, non moins curieuse et, surtout, qu'on a rarement occasion de faire. Il s'agit de « Pâques en mai, » comme disaient nos ancêtres, en parlant d'une chose rare.

Cela se voit quand Pâques tombe le 25 avril jour de la Saint-Marc, ou encore la Fête-Dieu le jour de la Saint-Jean, 24 juin.

Ceux qui vivront en 1886, et je vous le souhaite à tous, chers lecteurs, pourront le voir. Ce sera malheureusement, il est probable, la dernière fois pour un certain nombre. Il faudra ensuite aller jusqu'en 1943, 2190, 2247 et 2369, pour retrouver pareille rareté.

∴

Assez de chiffres comme cela! assez de curiosités chronologiques. Allons à quelque chose de plus palpable et de plus actuel.

Pour nous, c'est de l'utilité et bientôt, de l'indispensabilité, du téléphone que nous nous inquiétons.

Chacun sait combien grand est l'engouement du public pour le téléphone. C'est à qui en installera à Lille. Car on reconnait, à juste titre, que cette invention est fort commode et très pratique.

Mais tout n'est pas rose, à ce qu'il paraît là dedans. Il y a beaucoup de prudence à avoir. Prenez garde! Nouveau Prothée, ne jouez pas avec le feu du ciel !

Lorsque les fils téléphoniques traversent les appartements, des accidents peuvent se produire, soit par la combustion des boiseries des tentures voisines des fils qui peuvent s'enflammer sous une influence atmosphérique quelconque, pendant un orage, ou par toute autre action violente du courant électrique.

En Amérique, les abonnés sont prévenus de ne point user du téléphone lorsque le tonnerre gronde. Il pourrait leur en cuire, sans jeu de mots, et en résulter quelque catastrophe.

De plus, il est à remarquer que le danger s'accroît avec la longueur de la ligne.

Considérons-nous donc comme avertis.

N'importe, le téléphone, même à distance, surtout à distance, est une invention bien commode et nous nous en servirons.... en prenant, nos précautions.

∴

Enfin, pour peu que nos gymnastes lillois aiment la locomotion et les voyages, ils seront cette année, servis à souhaits.

Voici les dates des principales solennités gymnastiques qui auront lieu en Europe, pendant l'année 1882 :

La fête de l'*Union de gymnastique de France* aura lieu à Reims, les 28 et 29 mai prochains;

Celle de la *Fédération néerlandaise de gymnastique* aura lieu à Roermonde, le 30 juillet prochain ;

Celle de la *Société fédérale suisse* à Aarau, du 29 juillet au 1er août prochain.

La date de la fête de la *Fédération belge* n'est pas encore fixée, mais il y a tout lieu de croire qu'elle aura lieu à Anvers, dans le courant de juin.

D'un autre côté, le ministre de la guerre a reçu les principaux organisateurs de la fête fédérale de gymnastique de Reims. Après les avoir vivement encouragés, il a gracieusement consenti à fournir les tentes nécessaires aux gymnastes.

Allons ! si cela n'est pas encore le retour à la gloire de nos pères, c'est du moins le chemin qui y conduit !

NADIR.

A COTÉ DU SALON

Il s'en faut que tous les artistes aient été satisfaits du classement des toiles.

Les réclamations pleuvent.

En voici une notamment, telle qu'elle est formulée par M. Maillart, dans une lettre adressée aux membres du jury de peinture :

Monsieur le président,
Messieurs les membres du jury de peinture

J'ai l'honneur de remettre entre vos main uns protestation contre la place, *au-dessus d'une porte*, qui a été donnée à mon tableau *Prométhée mis aux fers*, au Salon de cette année. J'ai conquis mes titres et mes droits de maîtrise : mes tableaux ont toujours été bien placés et je ne peux admettre que le meilleur que j'ai fait soit moins bien traité que les autres. Je ne doute pas que vous ne fassiez droit à une requête si juste et que vous ne donniez à mon tableau une place convenant mieux à la situation que j'occupe dans les arts, et, j'ose le dire, au mérite de l'œuvre. Si, par une supposition inadmissible, il vous était impossible de réparer une négligence si funeste à mes intérêts, je me verrais, pour les défendre dans la nécessité de vous prier de donner des ordres pour retirer mon tableau, préférant ne pas l'exposer que de le voir mal exposé.

Agréez, etc.

Ceci se passait le 28 avril.

Cette réclamation, basée sur un double droit, a été sans effet, et je me vois obligé de porter à la connaissance du public cette grave atteinte portée à ma considération et à mes intérêts.

J'ai l'honneur, etc.

D. MAILLART,
Grand prix de Rome, hors concours au Salon depuis 1873, professeur aux Gobelins, professeur libre, membre du jury de l'Ecole des beaux-arts, etc., etc.

Il y a plus, il y a eu des tableaux qui avaient eu des numéros de classement délivré par le jury et qu'on avait oubliés.

Ils ont été relégués au-dessus d'œuvres insignifiantes acceptées comme remplissage.

Outrés de la chose, quelques artistes auraient manifesté l'intention de couvrir leur toile ou de la crever.

M. Van Beers a pris les devants et a barbouillé sa *Lili*, reléguée trop haut à son gré.

M. A. Gonzalez a coupé sa toile et laissé le châssis, que l'administration a fait descendre.

∴

Si l'on n'y prend garde, le salon servira, dans quelques années, de bazar où les industriels viendront exposer leurs produits.

On vient, en effet, de placer des draperies et des meubles des principaux magasins de nouveautés, avec étiquettes et adresses. Prix marqués, chiffres connus.

— Si cela continue, disait hier un de nos amis, les encadreurs mettront des étiquettes sur leurs cadres avec la mention « chimique » et « or fin, escompte 10 p. 100 », et l'on vendra des chevalets et des brosses au rez-de-chaussée.

FAITS DIVERS

HUITIÈME JOURNÉE DU CONCOURS HIPPIQUE DE LYON. — Course au galop pour officiers. Pix de la coupe.

Le premier prix a été donné à Envergure, monté par M. Delmas, du 9e cuirassiers ;

Le deuxième, à Océanie, montée par M. Habert, du 3e hussards ;

Le troisième, à Harpagon, monté par M. Destigny, du 4e cuirassiers ;

Le quatrième, à Cartouche, monté par le Prince Murat, du 4e cuirassiers :

Le cinquième, à Fatuité, monté par M. Ponton d'Amécourt.

Cette journée qui a été la dernière des courses, a été favorisée par un temps splendide.

— Toujours originaux les américains : Le *Daily Télégraph* raconte qu'une dame américaine a envoyé pour cadeau de noces à une de ses amies qui allait se marier, un balai muni d'une manche robuste, à l'extrémité, duquel pendait attachée à un bout de ruban blanc, une carte de visite avec ces mots :

« Accepte ce modeste présent et permets-moi de te faire part du fruit de ma propre expérience du mariage. Tant que le ciel de ton mariage sera sans nuages, balaie tranquillement les tapis avec la brosse de mon présent, la propreté assainira et embellira ta maison ; mais au moindre symptôme d'orage domestique, prends mon cadeau par le bas et fais usage du manche avec une inébranlable vigueur. Ainsi tu conjureras l'orage et tu rétabliras la paix dans ton ménage sur une base solide et durable. »

Puissent nos épouses ne pas prendre ce conseil trop à la lettre !

A PROPOS DE *Nadine*. — Le « four » que la pièce de Louise Michel a fait aux Bouffes-du-Nord a mis en fureur les admirateurs de la « grande citoyenne. » Leur colère s'est traduite par la lettre suivante qu'ils ont adressée au directeur de la Renaissance :

« Les spectateurs réactionnaires qui ont assisté samedi à la première représentation de *Nadine* aux Bouffes-du-Nord, se sont conduits d'une façon vraiment ignoble. Sans avoir entendu un mot de la pièce, ils ont couvert la voix des acteurs par des plaisanteries stupides et des rires inconvenants.

« Un groupe d'amis de la grande citoyenne Louise Michel a résolu de la venger, et puisque les réactionnaires sont venus faire une cabale au drame d'une ardente et vraie républicaine, les républicains sont décidés à aller siffler les unes après les autres les pièces favorites des réactionnaires.

« Votre salle contient tous les soirs un nombreux public de gens du monde, de gommeux et de cocottes ; c'est par vous que nous commencerons. Nous allons renouveler à *Madame le diable* le tapage que l'on a fait à *Nadine*.

« Nous vous saluons,

« *Le comité de la revanche théâtrale.* »

Les perturbateurs ne se sont pas encore montrés à la Renaissance, où, d'ailleurs toutes les mesures sont prises pour les bien recevoir.

— LA COMÈTE. — La comète, dont on a annoncé l'apparition, sera bientôt visible à l'œil nu, et les observations confirment la présomption qu'elle deviendra visible en plein jour. Elle l'est maintenant avec de faibles instruments. Sa position est à environ moitié chemin de la ligne menée de Vega au pôle — un peu au-dessous.

La comète s'approche du soleil et de la terre; elle sera au plus près du soleil vers le milieu de juin.

— LE DOMPTEUR CARDONO. — Avant hier soir, au cirque Fernando, le dompteur Cardono donnait sa soirée d'adieux.

Au milieu d'un de ses exercices dans la cage aux lions, pendant qu'il faisait la culbute en déchargeant son revolver, un des lions devint furieux et prit le pied du dompteur dans la gueule.

Cardono put sortir de la cage grâce à la présence d'esprit d'un des clowns qui se trouvait tout près, et qui avait pu forcer le lion à lâcher prise en lui enfonçant violemment une fourche dans la gueule.

On avait cru d'abord que le dompteur n'avait pas été blessé, mais on s'aperçut bientôt, en lui retirant la botte, que le pied avait été traversé et que les crocs du lion s'étaient rejoints entre le métatarse.

Heureusement, ni les nerfs ni les os n'ont